

Sumatra: la randonnée des 5 lacs



Jours:	6
Prix:	440 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★☆☆☆
Difficulté:	★★☆☆☆
🏔 Randonnée	🌿 Faune et Flore
🏠 Vie nomade	

La région du volcan **Kerinci**, souvent surnommée "la vallée secrète de Sumatra", est un petit bijou à seulement 6h de voiture de **Padang**.

Encerclée par le **parc national Kerinci-Seblat**, le plus grand de Sumatra (environ 13.500 km²), la vallée de Kerinci regorge de lieux encore préservés du tourisme.

Profitez alors d'un circuit unique, en bivouac, afin d'explorer 5 magnifiques lacs: le lac Lingkat, le lac Nyalo, le lac Duo, le lac Kecik et le lac Kaco, réputé pour ses eaux turquoise transparentes.

Points forts

- les eaux turquoise du lac Kaco
- randonnée au coeur du parc national Kerinci-Seblat, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Habitat des derniers tigres de Sumatra

Jour 1. Padang - Lolo Kecil



Lolo Kecil 📍

- Départ de Padang dans la matinée et route vers Sungai penuh. Environ 7h de route. Nous logerons dans une petite guest house dans le petit village de lolo kecil, au milieu des plantations d'orangers.

🏠 Hébergement	Guest house
---------------	-------------

Jour 2-4. Découvertes des cinq lacs



Kerinci 📍

- Départ pour un circuit de 4 jours et 3 nuits à la découverte des lacs de la région, au sein du parc national Kerinci Seblat. Nous commencerons par le lac Lingkat, puis continuerons vers le lac Nyalo, le lac duo, le lac Kecik et finirons par le magnifique lac Kaco. Nuits en bivouac et repas sur place.

☕ Petit déjeuner	Préparé par l'équipe Préparé par l'équipe Guesthouse
🍷 Déjeuner	Préparé par l'équipe
🍷 Dîner	Préparé par l'équipe
🏠 Hébergement	Bivouac

Jour 5. Immersion dans la culture locale



Lolo Kecil

- Retour dans le petit village de Lolo kecil et nuit chez l'habitant. Possibilité d'aider à donner des cours d'anglais avec Netra, qui enseigne l'anglais aux enfants et jeunes du village.

Petit déjeuner	Préparé par l'équipe
Hébergement	Guest house

Jour 6. Retour à Padang



Padang

- Retour sur Padang.

Petit déjeuner	Guesthouse
Dîner	Green Tropical Village
Hébergement	Green Tropical Village

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2	3-4	5-6	7-8
580 EUR	540 EUR	480 EUR	440 EUR

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.